



Changement de statut d'étudiant

Par **anikristi**, le **13/11/2009** à **22:33**

Bonjour,

Je vous écris pour solliciter votre aide au sujet suivant: je suis étudiante étrangère en Master 2. L'année prochaine j'envisage de faire un changement de statut, afin de pouvoir exercer une profession libérale. Je voudrais travailler en tant que traducteur/interprète, j'ai déjà mon inscription à l'Ursaaf.

Ma question est la suivante: Le métier de traducteur ne fait pas partie des professions libérales dites réglementées. Est-ce que mon dossier sera recevable par la préfecture? Si oui, quelles sont les chances de l'obtention d'un titre de séjour temporaire avec la mention profession libérale?

Merci pour votre réponse
Cordialement